Le feuillet de la Communauté Sarcelles

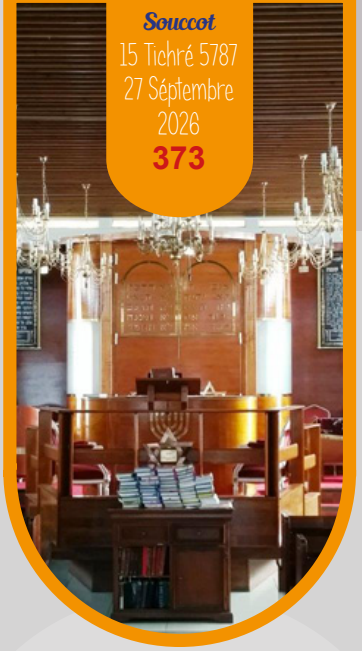

Souccot
15 Tichré 5787
27 Septembre
2026
373

Dvar Torah

Souccot

En plus du Commandement prescrivant d'habiter dans la *Soucca*, il y a plusieurs autres préceptes se rattachant à la fête de *Souccot*: les quatre espèces du *Loulav*, la *Sim'ha*, ...Pourtant le nom donné à la solennité n'est pas «*fête de l'Etrog*», mais «*fête de Souccot*»; ce dernier mot signifiant en hébreu, «cabanes» prescrites par la Thora, en référence à l'habitation du Juif pour la durée de la fête. La raison en est que la *Mitsva* prescrivant d'habiter dans la *Soucca* possède certaines qualités supérieures que n'ont pas les autres préceptes de la fête. D'abord, la *Mitsva* prescrivant d'habiter dans la *Soucca* commence exactement en même temps que la fête, tandis que la Commandement relatif aux «Quatre Espèces» prend effet seulement le lendemain matin. Ensuite, quand le fidèle a tenu dans sa main les «Quatre espèces» selon la manière prescrite, et récité l'action de grâces, il a complètement satisfait à son obligation relative à ce précepte et se trouve dégagé d'elle pour le restant de la journée. Mais il n'en est pas ainsi pour la *Soucca*, car il nous est commandé de vivre dans la *Soucca* exactement comme nous vivons sous notre toit habituel, bref, d'agir comme si la *Soucca* était notre maison. En conséquence, le précepte de la *Soucca* nous engage de façon continue pour toute la durée de la fête, du premier instant au dernier. Toutefois, la *Soucca* possède par-dessus tout, une qualité unique qui la place dans une catégorie plus haute que tous les autres préceptes. Tous les autres Commandements de la Thora sont accomplis avec le concours de membres particuliers du corps, ou engagent certaines activités particulières de l'homme. Par exemple, la *Mitsva* des *Téfilines* engage le bras gauche et la tête; le précepte de l'Amour du Prochain – le cœur, et ainsi de suite. Mais le précepte de la *Soucca* entoure et enveloppe le corps entier, et englobe toutes les activités de l'individu. Durant les jours de *Souccot*, le fidèle se livre aux activités ordinaires dont est faite sa vie: il mange, boit, dort, etc. Néanmoins, dans la *Soucca*, ces mêmes actes deviennent des *Mitsvot*– des Commandements Divins et des actes de sainteté. Cet aspect de la *Soucca* comporte pour nous une leçon importante. Nous devons sentir D-ieu non seulement dans le temps consacré à la Prière ou à l'étude de la Thora, mais aussi quand nous mangeons, quand nous buvons, quand nous dormons. C'est ainsi que nous aurons le mérite de transformer Ce Monde en Demeure pour *Hachem*, réalisation que concrétisera la révélation du Troisième Temple, prochainement de nos jours.

Collel

Que symbolisent les 'Quatre Espèces' du Loulav?

Le Récit du Chabbat

Une année, à l'époque du *Gaon de Vilna*, il y eut une grande pénurie d'*Etrog*uim. Le Gaon, qui voulait accomplir la *Mitsva* des «Quatre Espèces» de la plus belle façon possible, envoya son serviteur lui chercher un bel *Etrog*. Celui-ci alla de ville en ville et de village en village, dans l'espoir de trouver pour son *Rav* l'*Etrog* qu'il désirait. Et voilà qu'après de nombreuses recherches, il rencontra un marchand qui possédait un très bel *Etrog*. Le serviteur voulut le lui acheter à bon prix. Mais quand le marchand entendit que l'*Etrog* était destiné au *Gaon*, il dit au serviteur: «*Pour mon Etrog, je ne*

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nérot: 19h24
Motsaé Chabbat: 20h27

1) La *Mitsva* consiste à résider pendant les sept jours de *Souccot* dans la *Soucca*, de façon à ce que la *Soucca* soit notre domicile principal et la maison notre domicile secondaire. On prendra en particulier tous ses repas dans la *Soucca*. Il est interdit de prendre ses repas en dehors de la *Soucca* tous les sept jours. Si on ne mange pas de pain (ou des *Mézonot*) on peut consommer des mets en dehors de la *Soucca*. De même, on peut manger moins de la quantité d'un "*Kabetsa*" (54 grammes) de pain ou de *Mézonot* en dehors de la *Soucca*. Celui qui a soin de ne manger ni boire même de l'eau que dans la *Soucca*, est digne de louanges. Le premier soir de *Souccot* (en Diaspora, les deux premiers soirs de *Souccot*), on a l'obligation de consommer dans la *Soucca* un minimum d'un *Kazayit* de pain. Même si l'on se sent indisposé, ou s'il pleut sans cesse, on doit faire un effort pour manger cette quantité minimum de pain à l'intérieur même de la *Soucca*. Le premier soir de *Souccot* on ne commence le repas qu'après l'apparition des étoiles, à la tombée de la nuit.

2) Bien que, comme mentionné précédemment, on puisse prendre des mets sans pain en dehors de la *Soucca*, c'est une *Mitsva* de fixer deux véritables repas par jour à la *Soucca*, un le soir et l'autre le jour, pendant les sept jours de *Souccot*, et le *Chabbath* la *Séouda Chélichit* en plus. S'il pleut, on est exempt de manger dans la *Soucca* et on peut prendre son repas à la maison, à l'exception des deux premiers soirs de *Souccot*, pendant lesquels on a l'obligation, malgré la pluie, de dire *Kidouch* dans la *Soucca* et d'y consommer au moins un *Kazayit* de pain.

3) En consommant la quantité de pain requise, on tâchera d'accompagner cet acte de la pensée sainte (*Kavana*) que l'on réalise là une *Mitsva* de la Thora: Celle de résider dans la *Soucca*. Certains décisionnaires ajoutent qu'on doit également penser à la raison pour laquelle D-ieu nous a donné le Commandement de résider dans la *Soucca*: en souvenir de la Sortie d'Egypte et des nuées de gloire qui escortaient les Enfants d'Israël dans le désert pour les protéger de la chaleur et du soleil. On doit penser la *Kavana* (qu'on accomplit la *Mitsva* de résider dans *Soucca*) non seulement le premier soir de fête (et le second aussi, en Diaspora) mais aussi durant toute la semaine de la fête de *Souccot*, dès le moment où l'on prend un repas ou que l'on dort dans la *Soucca*.

(D'après Choul'han Haroukh Ora'h 'Haïm Siman 639)

לעילוי נשמת

Josiane Esther Soria Bat Sim'ha Sarah Bat Nouna Yaacov Ben Lisa Léonie Dabia Bat Julie Débora

demande pas d'argent, mais j'ai une requête: que le Gaon lui-même me promette que la récompense de la Mitsva des 'Quatre Espèces' qu'il accomplira avec cet Etrog m'appartiendra!» L'envoyé écouta cette requête bizarre, il était certain que le *Gaon* n'accepterait pas, mais quand ils se présentèrent tous les deux chez lui pour lui raconter l'affaire, il répondit sans aucune hésitation: «*J'accepte de tout cœur que cette année, le mérite de prendre les 'Quatre Espèces' sera pour toi!*» «*Cette année-là*», raconta-t-on ensuite à Vilna, «*le Gaon manifesta une joie extrême en accomplissant la Mitsva du Loulav. Et quand ses proches lui demandèrent pourquoi il se réjouissait de la Mitsva plus que toutes les autres années, il leur répondit: 'Toute ma vie, j'ai aspiré à accomplir les paroles des Sages 'Soyez comme des serviteurs qui servent le maître sans attendre de récompense'* (Avot 1, 3). *Mais à mon grand regret, je ne suis pas arrivé à ce niveau avant aujourd'hui, car du Ciel il est promis une récompense à celui qui accomplit les Mitsvot du Créateur. Et voilà que cette année, j'ai eu l'occasion rare d'accomplir la Mitsva du Loulav de façon totalement désintéressée, sans attendre de récompense. Comment n'en serais-je pas heureux!*» Pour agrémenter l'histoire, il faut ajouter que cette conduite du *Gaon* se trouve en allusion dans le verset des Psaumes (Téhilim 36, 12): «*Que le pied de l'orgueil ne m'atteigne point* - אַל תְּבוֹאֵנִי רֶגֶל גַּאֲוָה (*Al Tévoéni Réguel Gaava*)». Les premières lettres des mots de ce verset forment le mot *Etrog* (אתרג), comme si l'*Etrog* suppliait ses possesseurs de ne pas le prendre par orgueil ou pour recevoir une récompense, mais uniquement pour l'amour du Ciel!

Réponses

Il est écrit: «*Vous prendrez le premier jour* [de *Souccot*] *un fruit de l'arbre de Hadar* (*Etrog* - cédrat), *des branches de dattier* (*Loulav*), *des rameaux de myrte* (*Hadas*) *et des saules de rivière* (*Arava*)…» (Vayikra 23, 40). A *Souccot*, nous réunissons ces «quatre espèces», les lions et les agitons ensemble. Le *Loulav* n'est valable que si les «quatre espèces» sont présentes et liées. Nos Sages [**Midrache Rabba Emor**] ont vu plusieurs symboles dans le *Loulav*, parmi lesquels: **1) *L'unité*: a) *L'unité du Peuple Juif***: L'*Etrog* a un goût et une bonne odeur. Il représente les personnes qui possèdent la sagesse (l'étude de la Thora) et accomplissent de bonnes actions. Le *Hadas* a une bonne odeur mais n'est pas comestible. Cela représente les personnes qui accomplissent de bonnes actions mais n'acquièrent pas la connaissance. Le *Loulav* (branche de palmier) est comestible mais n'a pas d'odeur. Il renvoie aux personnes qui possèdent la sagesse mais ne font pas de bonnes actions. La *Arava* (feuille de saule) n'a ni goût ni odeur. Ce sont les personnes qui n'étudient pas la Thora et ne font pas de bonnes actions. **b) *L'unité du corps***: Nos Sages enseignent que le verset: «*Tous mes os* (tout mon être) *dira: 'O D-ieu, qui est comme Toi?*» (Téhilim 35, 10) fait allusion aux «quatre espèces.» Ainsi, le «*Etrog*» représente le cœur, siège de nos émotions. Le «*Hadas*» a des feuilles dont la forme rappelle celle des yeux. Le «*Loulav*», c'est la colonne vertébrale, point de départ de nos actions. Le «*Arava*», ce sont les lèvres, la parole. Les Quatre Espèces doivent être prises dans leur ensemble: Pour atteindre le bonheur, nous devons utiliser toutes nos facultés à l'unisson. Nous ne pouvons pas nous permettre de dire une chose alors que nous en ressentons une autre. Nous devons unifier nos sentiments, nos actions, notre discours, notre aspect extérieur, dans une certaine cohérence. Ce n'est qu'alors que nous pourrons ressentir la tranquillité et la joie [**Séfer Habahir**]. **c) *L'unité divine***: Les «quatre espèces» représentent les quatre lettres du Tétragramme (שם הויה – «*Hachem E'had* – L'Eternel est Un»): Chaque composante du *Loulav* désigne D-ieu Lui-même, enseigne le *Midrach*. **2) *Les Patriarches***: Le «*Etrog*», c'est *Abraham*. Le «*Loulav*», c'est *Its'hak*. Le «*Hadas*», c'est *Yaacov*. Le «*Arava*», c'est *Yossef*. **3) *Les Matriarches***: Le «*Etrog*», c'est *Sarah*. Le «*Loulav*», c'est *Rivka*. Le «*Hadas*», c'est *Léah*. Le «*Arava*», c'est *Ra'hel*. **4) *La victoire d'Israël***: Nos Sages enseignent que brandir ce bouquet est un signe de joie, car cette réjouissance intervient après les jours de *Roch Hachana* et de *Yom Kippour* et qu'alors nous savons que nous avons remporté la victoire dans le Jugement divin qui nous opposait au Satan et aux Nations: Le *Loulav* exprime alors l'étendard de la victoire. **5) *Le nom du*** *Machia'h*: Le *Talmud* nous enseigne que par le mérite de la *Mitsva* du *Loulav*, nous mériterons le «nom du *Machia'h*» [**Pessa'him 5a**]. Afin de comprendre cette sentence, rapportons les paroles de la *Guémara* [**Sanhedrin 98b**], à propos de l'appellation du *Machia'h*: «*L'école de Rabbi Chila dit: 'Le nom du Machia'h est* ***Chilo*** שילה'… *L'école de Rabbi 'Hanina dit: 'Le nom du Machia'h est* ***'Hanina*** חנינה'… *L'école de Rabbi Yanaï dit: 'Le nom du Machia'h est* ***Ynone*** ינון'… *Certains disent que son nom est* ***Ména'hem*** מנחם *Ben 'Hizkia*…». Le **Gaon de Vilna** fait remarquer que les initiales des quatre noms: חנינה ינון שילה מנחם forment le mot *Machia'h* משיח. Selon la *Kabala*, on y voit également une allusion aux «quatre espèces» du *Loulav* [**Likouté Lévi Its'hak**]. Ainsi, la *Mitsva* du *Loulav* nous procure le mérite du dévoilement (le sens du nom) du *Machia'h*. Aussi, cette *Mitsva* est-elle liée à la joie qui éclatera lors de la venue du Libérateur, comme il est dit: «[Vous prendrez les quatre espèces] *et vous vous réjouirez, en présence de l'Éternel votre D-ieu*» [voir **Maharcha**].

La perle du Chabbath

On mentionne les pluies (Guévourot Guéchamim) à partir de *Chemini Atsérét* [et durant tout l'hiver, jusqu'au premier jour de *Pessa'h*]: «*Machiv Haroua'h Oumorid Haguéchem* משיב הרוח ומוריד הגשם» [voir **Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm 114, 1**]. Ce texte est intercalé dans la deuxième bénédiction [de la *Amida*] appelée *Guevourot* ou «actes puissants», car la pluie, à l'instar de la Résurrection des Morts [mentionnée dans cette bénédiction], est un symbole de vie pour le Monde [**Michna Broura**]. La formule משיב הרוח ומוריד הגשם n'est pas une prière mais une évocation du pouvoir de D-ieu; Lui Seul est capable de susciter la pluie. On ne mentionne pas la pluie à *Souccot* [et on attend la sortie de la fête: *Chemini Atsérét*] car celle-ci n'est rien d'autre qu'un signe de malédiction durant la fête, puisqu'elle exempte de la *Mitsva* de *Soucca* [voir **Taanit 2a**]. En effet, nos Sages enseignent que lorsque la pluie s'infiltre dans la *Soucca* au point de gâter les aliments, on est exempté de la *Mitsva* de *Soucca*, car cette situation est comparée à celle d'un domestique venu offrir ses services à son maître. Alors qu'il s'apprête à couper le vin, son maître lui jette l'eau au visage, et dit: «*je ne veux pas de ton service*». Ainsi, en envoyant la pluie à *Souccot*, D-ieu manifeste son rejet de notre observance de la *Mitsva* [voir **Soucca 28b**]. On ***mentionne*** les pluies (en début de saison) à l'office de *Moussaf* de *Chemini Atsérét* en commençant par une prière spéciale pour la pluie: *Tefilat* [ou *Tikoun*] *haGuéchem*. La ***demande*** de la pluie, par contre, ne se fait pas immédiatement. L'usage dans le Temple était que la demande de la pluie ne commence que quinze jours après *Chemini Atsérét*, le 7 *'Hechvan*, afin de laisser le temps aux pèlerins les plus éloignés de Jérusalem de regagner leurs foyers aux frontières orientales du pays. De l'autre côté, en Babylonie, on ne demandait la pluie que bien plus tard, car «*Babel est une terre irriguée de rivières et de fleuves, et la pluie y est moins attendue qu'en Terre d'Israël où toute l'agriculture dépend des pluies saisonnières*» [les mois d'hiver en Terre Sainte constituent la saison des pluies et la vie de ce pays en dépend. Si les pluies tombent à temps et en quantité suffisante, la terre produira du blé et des fruits, mais dans le cas contraire, le pays sera exposé à la famine, ce qu'à D-ieu ne plaise. La pluie en hiver et la rosée en été sont d'une importance vitale pour la vie du Pays]. Cet usage est resté, et a été adopté pour toutes les contrées en dehors d'Erets Israël, de ne commencer à demander la pluie que le soixantième jour depuis la «*Tékoufa*» de *Tichri*, c'est à dire depuis l'équinoxe d'Automne... selon le calendrier juif. La fête de *Souccot* symbolise le mariage entre Le Saint béni soit-Il et Israël (la *Soucca* correspond alors à la *'Houppa*, le dais nuptial). Lorsque la fête du mariage est terminée, que la famille et les amis sont repartis chez eux, les mariés vont désormais s'unir intimement. C'est pourquoi suivant les sept jours de *Souccot*, nous atteignons le zénith de la période des fêtes: *Chemini Atsérét* et *Sim'hat Thora*, décrits dans la *Kabala* comme «le moment d'intimité avec le Divin». Durant ces deux jours chargés, la joie atteint son apogée, lorsque *Hachem* et Son peuple forment un tout indissoluble. Une «graine» divine est alors plantée dans le cœur de chacun. C'est la raison pour laquelle nous récitons une prière particulière pour la pluie lors de la fête de *Chemini Atsérét*. Qu'est-ce que la pluie? Au milieu de l'intimité entre le Ciel et la Terre, des gouttes venues du Ciel sont absorbées, fertilisées et nourries par la Terre nourricière qui, à son tour, donnera naissance à des «enfants» végétaux.